

Aux différents médias intéressés
de Suisse Romande

Lausanne, le 1^{er} février 2018/os

L'ombudsman se rapproche des requérants et étend sa compétence aux litiges relevant des contrats hypothécaires

Dès à présent, les personnes en quête de conseils peuvent s'adresser à l'Ombudsman de l'assurance privée et de la SUVA également lorsqu'ils sont en conflit avec un assureur en relation avec un contrat de prêt hypothécaire portant sur un bien immobilier acquis pour leurs besoins propres. C'est la première fois que l'office étend sa pratique de médiation gratuite, qui existe depuis 1972, à un domaine ne relevant pas du droit de l'assurance.

Me Olivier Subilia constate que jusqu'alors, l'office de médiation n'a encore que rarement été saisi de requêtes en relation avec des contrats de prêts hypothécaires conclus par des assureurs ; il n'y a ainsi guère de problème en la matière. Toutefois, en raison du nombre croissant d'hypothèques concernant des assureurs, il adaptera préventivement l'offre de services de l'office de médiation et se rapprochera de la sorte encore davantage des besoins du public.

La fondation « Ombudsman de l'assurance privée et de la SUVA », présidée par l'ancien Conseiller aux Etats Rolf Schweiger, offre un service de médiation neutre et gratuit dans les litiges avec les assureurs privés et la SUVA. Chaque année, elle traite dans l'intérêt des requérants quelque 3'500 demandes. Le taux de succès de ses interventions représente environ 65 %.

Contact:

Ombudsman de l'assurance privée et de la Suva
Me Olivier Subilia
Ch. des Trois-Rois 2
Case postale 5843
1002 Lausanne
Tel. 021 / 317 52 71
E-Mail: help@ombudsman-assurance.ch